



RECOMMANDATIONS SALARIALES 2025 ASSISTANTES MÉDICALES

- Se référant à l'indice suisse des prix à la consommation publié par la Confédération, il est constaté que le renchérissement entre septembre 2023 et septembre 2024 est de +0.8%. La SMVS vous propose de suivre cette indexation et donc d'adapter le salaire de base des assistantes médicales à **CHF 4'267.- par mois.**
 - La SMVS recommande l'octroi d'un **13^e salaire**, comme le prévoient les contrats FMH, à la fin de l'année ou réparti sur toute l'année, selon entente pour les anciens contrats.
 - Elle recommande d'appliquer une prime d'ancienneté de **CHF 125.- à CHF 135.- par mois par année d'expérience**, pendant les 12 premières années ; selon entente entre l'employeur et l'employée (par rapport à la qualification et l'engagement personnel, non obligatoire).
 - Conditions de travail : semaine de **42** heures en moyenne annuelle, **4 semaines** de vacances (assistantes médicales de moins de 20 ans et de plus de 50 ans : 5 semaines). Toute dérogation importante à ces conditions sera répercutée sur le salaire. Concernant les salaires horaires, nous nous permettons de vous renvoyer aux recommandations de la FMH.

Déductions sur le salaire brut :

- AVS/AI/APG/AC **6.4%** (AVS/AI/APG = 5.3% et AC = 1.10%)
 - Allocations familiales **0.171%** (selon le contrat d'assurance)
 - Assurance accidents non professionnels déduction selon le contrat d'assurance (pour un engagement de > 8 h. par semaine)
 - Prévoyance professionnelle (2^e pilier, LPP) part de l'employée 50% de la cotisation selon l'âge et le contrat d'assurance

Les confrères qui paient des salaires inférieurs à nos recommandations devraient les adapter en conséquence.

COMMISSION DES INTERETS PROFESSIONNELS

Le Président : Dr Michel Cachat

J. Lechner

Sion, octobre 2024